



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réseaux

Question écrite n° 60541

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les réseaux à haut débit. En effet, M. Jean-Charles Bourdier préconise, dans son rapport intitulé « Réseaux à haut débit : nouveaux contenus, nouveaux usages, nouveaux services », de « définir un ensemble de propositions françaises sur la protection des droits d'auteur, ce qui nécessite, au plan juridique, l'ouverture d'une concertation avec les acteurs, la consolidation des actions techniques impliquant une participation active aux organismes de normalisation et l'identification d'un organisme français de normalisation chargé de les défendre au plan international ». Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le secrétariat d'Etat à l'industrie, le ministère de la culture et le ministère de la recherche ont lancé le 20 février 2001 le réseau pour la recherche et l'innovation en audiovisuel et multimédia (RIAM). Ce réseau, doté d'un budget de plus de 20 MEU (135 MF) pour l'année 2001, vise à apporter un soutien à des projets de recherche et développement. Ce réseau est centré sur la mise au point d'outils ou de procédés nouveaux utilisés pour la fabrication et la diffusion de programmes. Il inclut un volet protection des droits d'auteur dont le but est de soutenir des projets de recherche et développement de solutions techniques permettant la protection, la gestion des droits, le cryptage et le marquage des oeuvres. Le comité d'orientation RIAM du 30 mars 2001 a validé la mise en place d'un groupe de travail sur le piratage auquel participent les administrations et les industriels concernés. RIAM s'inscrit dans la continuité du programme PRIAMM (Programme pour la recherche et l'innovation dans l'audiovisuel et le multimédia), lancé en juin 1999 par le secrétariat d'Etat à l'industrie et le ministère de la culture, comportait déjà un volet destiné à soutenir les plates-formes sécurisées de diffusion de contenu sur internet. Ces actions complètent les soutiens apportés dans le cadre d'autres programmes auxquels participe le secrétariat d'Etat à l'industrie, notamment le Réseau national de recherche en télécommunications (RNRT). Le comité d'orientation RIAM du 30 mars 2001 a validé la mise en place d'un groupe de travail sur le piratage auquel participent les administrations et les industriels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60541

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2538

Réponse publiée le : 9 juillet 2001, page 4010